

Concevoir son Plan Simple de Gestion

Le Plan Simple de Gestion est un document obligatoire pour toutes les forêts de plus de 20 hectares. Il est propre à chaque propriété, composé d'un état des lieux de la forêt et d'un programme d'interventions (coupes et travaux) pour une durée de 10 à 20 ans au choix du propriétaire. Il peut être rédigé par le propriétaire lui-même, ou avec l'aide d'un gestionnaire forestier de son choix. Il peut également être rédigé pour des propriétés dont la surface est supérieure ou égale à 10 ha car c'est d'abord un outil technique pour le propriétaire. Il permet une meilleure connaissance de sa forêt; un suivi de la gestion de ses parcelles, la continuité de la gestion, lors de la succession ou de la vente du patrimoine forestier. Il constitue également une garantie de gestion durable sous réserve d'exécution du programme de coupes et travaux prévu, et, à ce titre, il permet au propriétaire forestier de bénéficier d'aides publiques et de dispositions fiscales adaptées (régime « Monichon », IFI, DEFI, ...).

Objectifs du stage :

Renouveler ou établir, soi-même, son Plan Simple de Gestion. S'impliquer dans sa rédaction et chercher à mieux le comprendre.

Dates de formation :

Vendredi 18 septembre, vendredis 2 et 16 octobre, vendredi 6 novembre 2026

Tarif de la formation:

200 € les 4 journées de formation, règlement par chèque établi à l'ordre du FOGEFOR Limousin – Poitou-Charentes ou par virement bancaire en indiquant vos nom/prénom – intitulé du stage.

Les 4 journées sont indissociables, vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire à quelques journées.

Reste à la charge des stagiaires : les repas et les déplacements réalisés avec leur propre véhicule.

Lieux :

Les réunions auront lieu aux confins des Deux-Sèvres, Vienne et Charente.

Horaires : de 9h00 à 17h00

PROGRAMME :

✓ **Vendredi 18 septembre 2026**

En salle : Exposé sur le PSG : nature et contenu du document.

Sur le terrain : Repérage sur plan, repérage des limites de la forêt, repérage des chemins, reconnaissance botanique des espèces forestières

✓ **Vendredi 2 octobre 2026**

En salle : Exposé sur les différents peuplements forestiers. Itinéraires techniques. SRGS.

Repérage sur photo aérienne des différents peuplements.

Sur le terrain : Description des peuplements.

✓ **Vendredi 16 octobre 2026**

En salle : Rédaction de la 1ère partie du PSG (description de la forêt avec matrice PSG).

Les itinéraires techniques possibles pour chaque peuplement.

Sur le terrain : Travaux pratiques sur les itinéraires techniques : mesures dendrométriques, planification d'éclaircie, marquage éclaircie,...

✓ **Vendredi 6 novembre 2026**

En salle : Les milieux naturels associés à la forêt.

Les aspects réglementaires du PSG et le contrôle.

Objectifs et règles de culture (récapitulatif des données recueillies le 3ème jour).

Sur le terrain : Réalisation du programme de travail (coupes et travaux)

Bilan du stage.